8 Sept 1843

161

CIRCULAIRE

AU

Clergé du Diocèse de Montréal.

Montréal le 8 *Septembre* 1843.

MONSIEUR,

Comme vous avez été d'opinion, dans l'assemblée qui eut lieu avant la Retraite, qu'il fallait commencer à tenir des Conférences Ecclésiastiques, je vous envoie à cette fin, un projet de Réglement pour que tout s'y fasse d'une manière uniforme. Ce projet pourra se modifier selon les circonstances et sur les représentations que vous jugerez à propos de me faire. Vous y verrez que le sujet des Conférences devra être donné par l'Évêque. Comme je me propose, pour les premières conférences, de soumettre à votre sérieux examen les divers contrats qui se font dans ce Diocèse, et dans lesquels il pourrait se trouver quelqu'injustice, je vous prie de me transmettre au plus tôt une note de ceux qui ont cours dans votre paroisse, et où vous remarqueriez quelque chose d'usuraire. Pour vous aider à discuter un sujet si embarrassant dans la pratique, je vous envoie d'avance une copie ci-incluse de trois décisions que je viens de recevoir de Rome sur cette matière.

L'on a commencé à établir, dans quelques paroisses, des sociétés d'Agriculture dont l'objet est d'inspirer à nos bons cultivateurs l'esprit d'ordre, d'industrie et d'amélioration avec le goût de la simplicité des mœurs antiques, afin de déraciner le luxe qui menace de nous ruiner complètement. Cette entreprise mérite votre encouragement, et, Dieu bénissant vos soins, elle prospèrera pour l'honneur de la religion et l'avantage de notre heureux pays.

Comme il est impossible que tous les Prêtres du Diocèse assistent à la Retraite Pastorale, et que néanmoins il est de la dernière importance pour chacun d'eux de se ranimer dans la solitude, une fois par année, j'invite ceux qui ont gardé les Cures pendant la dernière Retraite à faire la leur en particulier. Ils seront accueillis avec le plus grand plaisir au Séminaire, chez les PP. Oblats, chez les Jésuites, ainsi qu'à l'Évêché. Ceux qui aiment à faire leurs exercices en commun pourront s'entendre pour se réunir dans celle des dites maisons qu'il leur plaira de choisir.

Je vous donne pour l'année 1844 les pouvoirs d'indulgencier les Croix, Chapelets et Médailles, comme vous en jouissiez ces années dernières.

Je ferai tout en mon pouvoir pour me conformer à l'opinion que vous avez émise sur les diverses questions que je vous proposai avant la Retraite Pastorale. Mais pour les traiter avec succès avec la puissance civile, vous comprenez que j'aurai un très grand besoin de l'assistance d'en haut. Comme c'est par Dieu que les rois règnent, nous le prierons de vouloir bien éclairer de ses divines lumières nos législateurs, afin que les droits et intérêts de l'Église soient par eux maintenus. A cette fin, vous réciterez, chaque jour, depuis le 27 du présent mois jusqu'à la fin de la prochaine Session du Parlement, en vous conformant aux rubriques, l'oraison *Pro quâcumque necessitate*.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

✠ IG. ÉV. DE MONTRÉAL.

(Pour vraie copie.)

J. Paré Chan. Secrétaire